ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 8746

Echéance de validité de l'attestation (1): **07/01/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 05/11/2020

Vérificateur:

MESURE SERVICE

54 rue de l'orme

10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: RENAULT

Type véhicule: 33FVC2

N° de Chassis: VF633FVC000101518

N° d'Immatriculation: CF-040-SM

Exploitant:

[redacted]

Fait le: 08/01/2026 Lieu: MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE

Le contrôleur: FRANÇOIS Alexis

Signature :

MESURE SERVICE
54 rue de l'Orme
10510 Maizieres-la-Grande-Paroisse
Tél. : 03 25 25 10 00

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026